

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME « ITEKA »

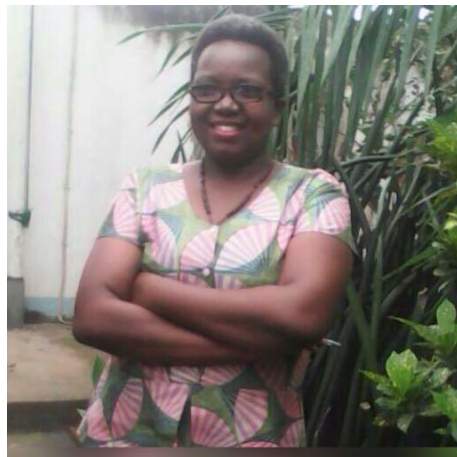
Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994 revoyant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



« Est membre de l'Union Interafricaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH), a le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et a le statut consultatif spécial auprès de l'ECOSOC. »

Bulletin hebdomadaire « ITEKA N'IJAMBO » n°71 de la Ligue Burundaise des Droits de l'Homme « ITEKA »

Semaine du 07 au 13 août 2017



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 13 août 2017, au moins 440 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

TABLE DES MATIERES	PAGES
<i>SIGLES ET ABREVIATIONS.....</i>	<i>3</i>
<i>0. INTRODUCTION.....</i>	<i>4</i>
<i>I.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L’HOMME.4</i>	<i>4</i>
<i>I.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE ET/OU MILITAIRES.....</i>	<i>4</i>
<i>I.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX ATTAQUES ARMEES.....</i>	<i>5</i>
<i>I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE ET/OU DANS LA RIVIERE.....</i>	<i>5</i>
<i>I.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE.....</i>	<i>6</i>
<i>I.2.DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES.....</i>	<i>6</i>
<i>I.3.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS.....</i>	<i>7</i>
<i>I.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, POLICIERS ET/OU MILITAIRES.....</i>	<i>8</i>
<i>II. DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE.....</i>	<i>9</i>
<i>III. DES ACTES D’INTIMIDATION DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD.....</i>	<i>10</i>
<i>IV. AUTRES FAITS RAPPORTES.....</i>	<i>10</i>
<i>V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....</i>	<i>11</i>

SIGLES ET ABREVIATIONS

AMOTABU : Association des Motards du Burundi

CDS : Centre De Santé

CNDD-FDD: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Front pour la Défense de la Démocratie

ECOFO : Ecole Fondamentale

FAB : Forces Armées du Burundi

FNL : Front National de Libération

MINUSCA : Mission multidimensionnelle Intégrée de stabilisation des Nations Unies en Centrafrique

OPJ : Officier de Police Judiciaire

RANAC : Rassemblement National pour le Changement

RDC : République Démocratique du Congo

SNR: Service National de Renseignement

UPRONA : Union pour le Progrès National

VBG : Violence Basée sur le genre

1. INTRODUCTION

Au cours de la période couverte par ce numéro, des allégations de violations et des violations des droits de l'Homme ont été enregistrées : au moins 13 personnes tuées dont 4 cadavres, 1 portée disparue, 14 torturées, 15 arrêtées arbitrairement et 1 victime de VBG.

Des jeunes Imbonerakure affiliés au parti CNDD-FDD au pouvoir, des agents du SNR, des policiers et des militaires sont pointés du doigt comme étant les auteurs de la plupart de ces violations des droits humains.

Ce bulletin relève des cas d'assassinat, d'enlèvement, de torture et d'arrestation arbitraire dont sont victimes des présumés opposants du 3^{ème} mandat du Président Pierre Nkurunziza.

Des membres des partis de l'opposition en l'occurrence ceux du FNL aile d'Agathon Rwasa, ceux de l'UPRONA aile de Charles Nditije et ceux du RANAC ont été une cible privilégiée de la répression organisée par le régime du Président Pierre Nkurunziza.

Le bulletin s'insurge contre l'impunité des crimes qui est accordée aux proches du parti CNDD-FDD. Des membres de ce parti impliqués dans différents crimes jouissent de l'impunité avec une complicité affichée des pouvoirs publics.

Le contexte sécuritaire se caractérise par des cas d'assassinats, d'arrestations arbitraires et de tortures et la continuité des actes d'intimidations organisés par des membres du CNDD-FDD contre des présumés opposants du pouvoir en place.

Ce bulletin émet des recommandations qui sont dirigées à l'endroit du Gouvernement du Burundi pour le changement de la situation précaire des droits de l'Homme dans le pays.

1.DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS ET DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

1.1. DES ALLEGATIONS DE VIOLATIONS DU DROIT A LA VIE

1.1.1.DES PERSONNES TUEES PAR DES IMBONERAKURE ET/OU MILITAIRES

Une personne tuée en commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura

L'information parvenue à la ligue Iteka en date du 7 août 2017 indique qu'en date du 6 août 2017, vers 20 heures, au quartier Mubone, zone urbaine de Buterere, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura, un policier en retraite du nom de Léonard Manirakiza a été battu à mort par des Jeunes Imbonerakure en patrouille dans ce quartier de Mubone. Selon nos sources, Leonard Manirakiza a crié aux secours aux policiers du poste de la commune Mutimbuzi non loin de l'endroit où ces jeunes Imbonerakure le battaient mais en vain. Ces jeunes l'ont déplacé jusqu'à sa maison où il a succombé suite aux coups et blessures qu'il a reçus.

Une personne tuée en Mairie de Bujumbura

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 août 2017 indique qu'en date du 6 août 2017, Caporal chef Nishemezwe, matricule 38772, militaire de la garde présidentielle, originaire de la province Muramvya, a été tué par balle par son collègue au moment où il était à son poste d'attache au palais présidentiel. Mais le porte-parole de la police burundaise a indiqué que ce militaire s'est suicidé et qu'il venait de rentrer d'une mission de maintien de la paix en République Centrafricaine au sein de la MINUSCA.

I.1.2. DES PERSONNES TUEES SUITE AUX ATTAQUES ARMEES

Deux personnes tuées et sept blessées en zone urbaine de Buyenzi, Mairie de Bujumbura

En date du 8 août 2017, deux personnes ont été tuées lors d'une attaque à la grenade lancée dans un bistrot par une personne non identifiée en zone urbaine de Buyenzi, 7^{ème} avenue, commune Mukaza, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, une est morte sur le champ et une autre a succombé à ses blessures.

Trois militaires tués dans une attaque armée en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

En date du 11 août 2017, vers 21 heures, au secteur Warubondo, en zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, trois militaires ont été tués dans une attaque armée des rebelles du FNL du Général Aloys Nzabampema. Selon le porte-parole de ce mouvement, Ambassadeur Isidore Nibizi, l'attaque a eu lieu dans la localité de Warubondo entre la 2^{ème} et la 3^{ème} avenue lorsque ces hommes armés étaient en patrouille.

Le matin du 12 août 2017, les responsables militaires, policiers et administratifs ont tenu une réunion de sécurité. Ces autorités accusent la population d'être complice et la mettent en garde que des mesures sérieuses vont être prises.

Une personne tuée en commune Musigati, province Bubanza

En date du 13 août 2017, vers 22 heures, Fabien Kayobera a été tué par grenade lancée par des gens non identifiés à travers la fenêtre de son domicile sur la sous-colline Busindi, colline Rugeyo, commune Musigati, province Bubanza. Le motif de cet assassinat reste inconnu.

I.1.3. DES CADAVRES RETROUVES DANS LA BROUSSE ET/OU DANS LA RIVIERE

Un corps sans vie retrouvé en commune Giharo, province Rutana

En date du 10 août 2017, vers 9 heures du matin, sur la sous colline Busabe, colline Mutwana, commune Giharo, province Rutana, un cadavre d'un homme non identifié, décapité à la

machette, a été retrouvé flottant dans la rivière Ndurumu. La police de Giharo a fait le constat et a entamé des enquêtes, selon des sources sur place.

Un corps sans vie retrouvé en commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural

L'information parvenue à la ligue Iteka en date du 7 août 2017 indique qu'en date du 3 août 2017, sur la colline Mushasha I, zone Gatumba, commune Mutimbuzi, province Bujumbura rural, un garçon du nom de Paul Bikorimana a été tué par des gens non identifiés. Selon nos sources, le cadavre a été retrouvé dans sa maison en date du 7 août 2017.

Un corps sans vie retrouvé en commune et province Muramvya

En date du 10 août 2017, vers 18 heures, le cadavre d'un jeune homme a été retrouvé sur la colline Musagara, commune et province Muramvya. Son corps présentait des signes d'avoir été torturés. Ce corps a été acheminé à la morgue de l'hôpital de Muramvya en présence de la police, l'administration et la Croix rouge.

Un corps sans vie retrouvé en commune Kayokwe , province Mwaro

En date du 10 août 2017, vers 21 heures, un corps sans vie de Joseph Bankuwiha, âgé de 70 ans, a été retrouvé à quelques 100 m de chez lui sur la colline Benja, zone et commune Kayokwe, province Mwaro. Selon la police, Joseph venait du cabaret, et il serait tombé par terre suite à l'excès d'alcool, puis il est mort sur le champ.

1.1.4. DES PERSONNES TUEES SUITE A UNE JUSTICE POPULAIRE ET/OU REGLEMENTS DE COMPTE

Une personne tuée en commune Bukeye, province Muramvya

L'information parvenue à la ligue Iteka en date du 7 août 2017 indique qu'en date du 1^{er} août 2017, sur la colline Kibogoye, commune Bukeye, province Muramvya, Astère Ngendakumana, âgé de 60 ans, a été tué à l'aide d'une machette par son fils Jean Tuyisenge. Astère avait surpris son fils en train de voler ses fruits. Jean Tuyisenge a été incarcéré au commissariat de Muramvya le même jour.

1.2.DES PERSONNES ENLEVEES PUIS PORTEES DISPARUES

Une personne portée disparue en commune Buhiga, province Karusi

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 août 2017 indique que Charles Nsabuwanka de la colline Rwingoma, zone et commune Buhiga, province Karusi, est porté disparue depuis le matin du 6 août 2017. Des sources sur place indique que Charles Nsabuwanka était le n°4 des élus collinaires et on a trouvé dans sa chambre un couteau neuf, une corde neuve et un sachet de poison pour les souris, mais aucune trace ne montre qu'il aurait été assassiné.

1.3.DES PERSONNES TORTUREES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR ET DES POLICIERS

Une personne torturée en commune Nyabitsinda, province Ruyigi

En date du 8 août 2017, vers 18 heures, un prénommé Fabien a été tabassé par un policier en commune Nyabitsinda, province Ruyigi. Selon des sources sur place, il lui a accusé de faire le trafic du sucre alors que ce dernier transportait du son de riz. Un certain Richard est venu au secours de la victime en frappant ce policier. Il lui a pris son fusil et l'a remis à ses collègues. Richard a été poursuivi par la police et a pris le large.

Une personne torturée en commune Mabayi, province Cibitoke

En date du 11 août 2017, sur la colline Gahoma, commune Mabayi, province Cibitoke, Eliazard Bizimana a été battu par des jeunes Imbonerakure conduit par le nommé Habarugira, lui aussi jeune Imbonerakure alors qu'il quittait un chantier d'orpaillage. Selon nos sources, il a été dépouillé de l'or qu'il possédait évalué à plus de 300 000 fbu. La victime est accusée de faire des navettes vers le Rwanda dans la localité de Bweyeye en faisant le trafic de l'or.

Une personne torturée en commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural

En date du 7 août 2017, vers 20 heures, sur la colline Nyarushanga, zone Jenda, commune Mugongo-Manga, province Bujumbura rural, le nommé Bigirimana a été battu et blessé au niveau du visage dans un bistrot, situé au centre Jenda urbain, par un Imbonerakure du nom de Niyonzima alias Tempo. Selon nos sources, cet Imbonerakure lui a intimidé en lui imposant de lui donner de la bière soi-disant qu'il est du parti CNDD-FDD et qu'il est influent (uwindani). La victime est allé se plaindre chez l'administrateur de la commune Mugongo-Manga du nom de Diomède Ndabahinyuye et chez le chef de poste de police du nom de Jean Louis Sugwavuba mais cet Imbonerakure n'a pas été inquiété.

Une personne torturée en commune Butihinda, province Muyinga

En date du 10 août 2017, Hamisi Niyonkuru dit Nzungu, orpailleur, a été tabassé par des agents du SNR et des Imbonerakure de la commune Butihinda, province Muyinga. Selon des sources sur place, Gérard Ndayisenga, chef du SNR en province Muyinga et des policiers qui assurent sa garde sont venus chercher Hamisi, l'accusant d'extraire de l'or sans payer d'impôt. Les mêmes sources ajoutent que Philippe Rwaswa, chef du SNR en commune Butihinda est allé lui même chercher le prénommé Hamisi alias Nzungu là où il s'était caché chez son cousin. Après l'avoir mis à tabac, ils l'ont embarqué dans un véhicule du SNR à Muyinga immatriculé IA 4028. Il a été relâché le même jour.

Une personne torturée en commune Busoni, province Kirundo

Une information parvenue à notre rédaction en date du 13 août 2017 indique qu'en date du 5 août 2017, à la position de police située sur la colline Vyanzo, zone Gatare, commune Busoni,

province Kirundo, Evelyne Mukandekezi, âgée de 34 ans, enceinte, a été battue par des policiers et des Imbonerakure. Selon des sources sur place, elle a été accusée d'avoir refusé de payer une contribution forcée exigée par des Imbonerakure aux associations locales. Evelyne a été conduite au CDS Vyanzo pour bénéficier des soins et risque d'avorter, selon les mêmes sources. La victime a été refusée par l'OPJ de la commune Busoni de porter plainte de peur de donner des convocations aux présumés auteurs composés d'Imbonerakure et policiers.

Une personne torturée en commune Gihogazi, province Karusi

En date du 10 août 2017, le nommé Mbitsemunda a été tabassé par deux Imbonerakure Revocat Ndayishimiye et Leon Gahungu sur la colline Ruyaga, zone Munanira, commune Gihogazi, province Karusi. Selon des sources sur place, ces Imbonerakure l'ont accusé d'être en état d'ivresse.

Sept personnes arrêtées et torturées en commune Vugizo, province Makamba

En date du 12 août 2017, sept ressortissants de la commune Buhiga, province Karusi ont été arrêtés par des jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD sur la colline Kagege zone Mpinga, commune Vugizo, province Makamba. Ces derniers les ont torturés dont 2 grièvement blessés. L'administration les a accusé d'être surpris en train de provoquer des feux de brousse. Un est en train d'être soigné au CDS tandis que les autres sont détenus au cachot du poste de police à Vugizo.

Une personne torturée en commune Vugizo, province Makamba

En date du 10 août 2017, un prénommé Longin a été grièvement blessé par des jeunes Imbonerakure du CNDD-FDD. Il était soupçonné de perpétrer un incendie criminel dans la réserve naturelle de Rukamba de la colline Kagege, zone Mpinga, commune Vugizo, province Makamba.

1.4. DES PERSONNES ARRETEES PAR DES IMBONERAKURE, DES AGENTS DU SNR, POLICIERS ET/OU MILITAIRES

Une personne arrêtée en commune Vyanda, province Bururi

En date du 13 août 2017, un pasteur de l'église pentecôte du nom de Manassé Kazungu alias Tiroso a été arrêté en commune Vyanda, province Bururi par les agents du SNR accompagnés par un Imbonerakure prénommé Ferdinand alias Budida. Selon des sources sur place, ce pasteur Manassé Kazungu, ex-FAB de la composante sociale tutsi, a été conduit à la prison centrale de Bururi. Les mêmes sources indiquent que ce pasteur était en train de prêcher la parole de Dieu au moment de son arrestation.

Une personne arrêtée en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 7 août 2017, Stève Bishaza, représentant de l'AMOTABU en commune Nyanza-Lac a été arrêté et conduit par des policiers au cachot du poste de police de Nyanza-Lac, province Makamba. Selon des sources sur place, il a été transféré au cachot du parquet de Makamba en date du 9 août 2017. Le motif de son arrestation reste inconnu. La même source indique qu'il était recherché par le chef du SNR en province Makamba.

Une personne arrêtée en commune Rango, province Kayanza

En date du 2 août 2017, sur la colline et commune Rango, province Kayanza, Mechak Bukuru de la zone Ngoro, commune Gatara, a été arrêté par des Imbonerakure dont Joachim surnommé Rugata. Ils l'accusaient d'être parmi les personnes qui ont lancé des grenades sur la colline Shinya de la zone Ngoro. Ils l'ont incarcéré au cachot de police situé au chef-lieu de la commune Rango, province Kayanza.

Trois personnes arrêtées en commune Matongo, province Kayanza

En date du 10 août 2017, en commune Matongo, province Kayanza, Claude Nzeyimana du parti FNL aile d'Agathon Rwasa, enseignant à l'ECOFO Kiziba, Emile Bankuwunguka du RANAC, enseignant au Lycée communal de Burarana et Emmanuel Nzambimana de l'UPRONA aile Nditije, enseignant à l'ECOFO Gasenyi, ont été arrêtés par la police en compagnie des Imbonerakure. Ils ont été arrêtés dans une église située sur la colline Bandaga alors qu'ils étaient en train de prier. Ils ont été incarcérés au cachot de police situé au chef-lieu de la commune, accusés d'avoir dénoncé une distribution d'armes aux jeunes Imbonerakure.

Deux personnes arrêtées en commune Buganda, province Cibitoke

En date du 7 août 2017, Claude Nzeyimana et Jérôme ont été arrêtés par Anaclet Bikorimana responsable adjoint du SNR en province Cibitoke. Il les a accusés d'avoir séjourné en RDC. Des sources sur place affirment qu'ils sont victime de leur appartenance au parti FNL aile d'Agathon Rwasa.

II. DES CAS DE VIOLENCE BASEE SUR LE GENRE

Une personne violée en commune Bukeye, province Muramvya

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 août 2017 indique qu'en date du 31 juillet 2017, sur la colline Kivogero commune Bukeye, province Muramvya, C. âgée de 7 ans, a été violée par un certain Liévin, âgé de 17 ans, berger à la famille de la victime.

III. DES ACTES D'INTIMIDATION DES MEMBRES DU PARTI CNDD-FDD

Une population malmenée en commune Ntega, province Kirundo

L'information parvenue à la Ligue Iteka en date du 13 août 2017 indique que sur la colline Mariza, commune Ntega, province Kirundo, toute personne non membre du parti CNDD-FDD est malmenée par les administratifs et n'a pas droit aux documents administratif comme l'obtention des attestations ou actes de mariage. Les personnes non membres du parti CNDD-FDD sont aussi privées du droit d'acheter des biens dans des boutiques. A titre illustratif, en date du 10 août 2017, Jacqueline Miburo, membre du parti FNL aile d'Agathon Rwaswa a été refusée par le président du parti CNDD-FDD en commune Ntega et des Imbonerakure d'acheter un kg d'huile de palme.

IV. AUTRES FAITS RAPPORTES

Seize personnes victime de rafle en zone urbaine de Buyenzi, Mairie de Bujumbura

En date 11 août 2017, vers 10 heures, seize personnes ont été embarquées par des policiers à bord d'un pick-up immatriculé A277A PN en zone urbaine de Buyenzi, commune Muha, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, elles ont été conduites vers une destination inconnue.

Une personne blessée en zone urbaine de Cibitoke, Mairie de Bujumbura

En date du 8 août 2017, vers 2 heures du matin, une vielle maman du nom d'Alimasi Mwajuma, a été blessée par balle à l'aide d'un pistolet tirée par une personne non identifiée à travers la fenêtre de sa chambre à coucher en zone urbaine de Cibitoke, 11^{ème} avenue n°120, commune Ntakangwa, Mairie de Bujumbura. Selon des sources sur place, des conflits fonciers avec ces neveux seraient derrière cette tentative d'assassinat.

V. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Des violations des droits de l'Homme et allégations de violations, consécutives à la dégradation du contexte politique depuis le début de la contestation du troisième mandat du Président Pierre Nkurunziza continuent d'être enregistrées dans différents coins du pays.

Des attaques à la grenade par des hommes armés non identifiés continuent à se manifester dans différents endroits du pays.

Des tortures, des arrestations arbitraires et illégales ciblées à l'endroit des opposants en général et en particulier aux membres des partis de l'opposition en l'occurrence ceux du FNL aile d'Agathon Rwasa, ceux de l'UPRONA aile de Charles Nditije et ceux du RANAC sont aussi signalés.

Des actes d'intimidations organisés par les jeunes Imbonerakure constituent une source de menaces à l'endroit de toute personne non membre du parti au pouvoir.

Le phénomène de justice populaire est aussi une conséquence de l'impunité qui s'observe à l'endroit des jeunes Imbonerakure.

Vu la situation continuellement grave des droits de l'homme au Burundi, la Ligue Iteka recommande :

Au Gouvernement du Burundi :

- De démanteler et désarmer la milice Imbonerakure qui sème la terreur dans les collines et les communes du pays et qui se sont substitués aux forces de défense et de sécurité ;
- De faire respecter le code de procédure pénale pour des cas d'arrestations qui sont actuellement faites par des personnes qui n'en ont pas la compétence ;
- De sanctionner des policiers, militaires, des jeunes de la ligue Imbonerakure et des agents de l'administration impliqués dans les violations de droits de l'homme et intimidation de la population.